

PONTHEROSE I

d'Estavayer

BCU, ms. L 1935/8

P O N T H E R O S E I
=====

d'Estavayer

- +av.1358 Vuillerme Pontherousa n'est connu que comme père de Nicolas, dans un acte du 28.VI.1358, date à laquelle il était déjà décédé (AC Dominicaines: E² 1)
- +av.1348 Vuillelme dit des Cletis, d'Estavayer, prêtre, et Nicolas fils de feu Vuillelme Ponterousa, bgs.d'Estavayer, prétent reconnaissance en faveur de Nicolas de Nervaul, mari de Perrussète fille de feu Rodolphe de Vuisternens, donzel, et ce au nom de ladite perrussète, 9.V.1348 (AEF: A Famille d'Estavayer, parch.)

1344 Berthod dit Pontherousa, d'Estavayer, du consentement de son épouse Jordane et de ses enfants Mermet, Jehannète et Marguerite, vend sa maison sise à Estavayer, outre Pont, à Pierre curé de Dompierre agissant pour le compte de l'Hôpital d'Estavayer, 19.V.1344 (AV Estavayer: Par.XIV 114.- PAD III 7)

- 1347 Nicolas P. et Jehan Mora doivent plusieurs cens qui sont vendus par Aymon et Hugonin d'Estavayer à Catherine de Hautenberg, épouse de Jehan Jaquinod, d'Estavayer, 2.IX.1347 (DGN Cahier 8 p.103)
- 1352 Nicolas dit P. et Johannod fils de Perrod Morelli, d'Estavayer, prêtent reconnaissance en faveur du couvent de La Lance, 12.IX.1352 (AEFLa Lance No.38)
107
- 1358 Nicolas Quoqui, ffeu Huguet dit de Chenaul, reconnaît devoir à Nicolet P. la somme de 6 lb.laus., 4.IV.1358 (Acte se trouvant jadis aux Arch.de la famille Truffin, et communiqué en son temps à DG)
- 1358 Nicolas fils de feu Vuillerme dit Pontherousa est caution de Pierre ffeu Humbert Morelli, 28.VI.1358 (AC Dominicaines E²¹)
- 1363 Nicolas prête 6 livres à Nicolas Quoqui, ffeu Huguet dit de Chinaul, 1363 (DGN)
- 1367/68 Nicolas Pontherousa, comme tuteur de Girard ffeu Mermet ffeu Girard ffeu Cuanet Pittet, prête reconnaissance en faveur de Hugo coseigneur d'Estavayer et d'Henri son frère, 3.I.1367 (68 n.s.) (AEF: Titres d'Estavayer 167)
- 1374 Nicolas P. et sa son épouse Nicolette achètent divers cens à Perrod Chevrod pour le prix de 30 livres, 1374 (AV Estavayer: HR 1)
- 1374 Nicolas P. achète à Perrod dit Chevalliers plusieurs cens directs, en argent et en graines, cens qui furent revendus le 29.XI.1411 par Pierre des Graz /son arrière petit-fils/ 1.VI.1374 (AV Estavayer: Par.XIV 394)
- 1376 Nicolas P. achète au donzel Jehan Mora, ffeu Jehan, un fief sis à La Vounaise, 1376 (AF d'Estavayer: DGN)
- +av.1379 Nicolas mourut av.11.VIII.1379 date à laquelle apparaissent Jehan de Saint-Cierges et sa femme Perrussone, ~~XXXX~~ fille de feu Nicolas Pontherousa (DGN Cahier 4 p.45)
- 1379 Nicolas dit Pontherosa, bourgeois d'Estavayer, teste en faveur de sa femme Perrussone, pour sa vie durant; de ce testament ne subsistent que deux clauses, en faveur de l'Hôpital d'Estavayer et de la Confrérie de S.Nicolas, 5.VIII.1379 (AV Estavayer: Parch.XIV 416, 417)
NB. Selon ces 2 derniers actes, on peut conclure que Nicolas mourut entre le 5 et le 11.VIII.1379
- av.1379 A une date inconnue, mais av.VIII.1379, Nicolet Pontherosa et Perrussète sa femme fondèrent l'autel de Ste.Catherine en l'église S.Laurent d'Estavayer, en premettant une rente de 10 livres à son recteur; mais cette promesse ne fut réalisée que par leurs petits-fils Girard et Vuillelme des Graz, fils de Pérussète qui elle-même était fille des dits Nicolet et Pérussète (PAD V 150.- DG Annales manuscrites, vol.I 6, p.28/1'acte original de dotation, de III.1392 était en 1804 entre les mains de D.Grangier, collateur de Ste.Catherine)

- 1382-86 Périssonne, veuve de Nicolas Pontherousa, vivait en 1382, IV.1384 et 1386 (DGN)
- +av.1387 Périssonne et Nicolas moururent avant le 5.XI.1387 date à laquelle Etienne Benonget de Moudon, curé d'Estavayer, et Pierre Charpit d'Orbes, chapelain d'Estavayer agissant au nom du clergé dudit lieu, firent un accord avec Henri de Saint-Cierges au sujet de divers dons faits par ses parents, Jehan de Saint-Cierges et Pérussone fille de feu Nicolas Pontherousa, 5/25.XI.1387 (AV Estavayer: Parch.XIV 459)
- 1348 Vuillelme dit de Cletis, d'Estavayer, prêtre, et Nicolas fils de feu Vuillelme Pontherousa, bgs.de'Estavayer, prêtent reconnaissance en faveur de Nicholas ffeu Humbert dit Pachot de Nervaul, mari de Perrussète fille de feu Rodolphe de Vuisternens, donzel, et ce au nom de ladite Perrussète, soit Vuillelme de Cletis pour 2 poses de terre, et Nicolas Ponterousa reconnaît tenir de Nicolas de Nervaul agissant pour ladite Perrussète un pré un pré sis au territoire de Sévaz, pré tenu contre un cens de 12 deniers, 9.V.1348 (AEF: A Famille d'Estavayer, parch.)
- 1368 Nicholaus dit Ponterousaz, bgs.d'Estavayer prête reconnaissance en faveur d'Hugon coseigneur d'Estavayer, chevalier, et de Marguerite sa femme, pour la moitié de 7 poses de terre, sises au territoire de Sévaz "en la grant Vy", bien tenu contre un cens de 6 den.laus.bons payable à la S.Michel archange, 18.V.1368 (AEF: F.d'Estavayer, parch.)
- 1370 Nicholaus Ponterousa, bgs.d'Estavayer, prête reconnaissance en faveur d'Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, pour un champ de 4 poses sis au territoire de Sévaz "eis Essers" bien tenu contre un cens de 4 den.laus.bons payable à la S.Martin d'hiver, 21.VI.1370 (AEF: A Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1385 Perrissonne, veuve de feu Nicholas Ponterouse, bgs.d'Estavayer, fait savoir que n.Girard d'Estavayer, seigneur de Cugy, chevalier, ffeu Pierre d'Estavayer, donzel, lui a vendu en pur, libre et franc alleu un cens de 1 muid de bon moitié froment, mesure d'Estavayer, dû à la S.Michel archange par Uldriod Cusini, de Cugy, 19.V.1385 (AEF: A Famille d'Estavayer, parch.)

Pontherose I

4 - Mermet

5 - Johannète

6 - Marguerite

1344 Mermet, Johannète et Marguerite donnent leur consentement à la vente que leur père Berthod Pontherousa fit à Pierre, curé de Dompierre, agissant pour le compte de l'Hôpital d'Estavayer, d'une maison sise à Estavayer, Outre pont, 19.V.1344 (AV Estavayer: Parch.XIV 114.- PAD III 7)

- 1379 Pérussette, fille de feu Nicolet Pontherousa, épouse de Jehan de Saint-Cierges, apparait le 11.VIII.1379 (DGN Cahier 4, p.45)
- 1387 Henri de Saint-Cierges, fils de Jehan et de Pérussone, fait un arrangement avec le clergé d'Estavayer au sujet de divers dons faits par ses parents; il n'est pas indiqué dans cet acte que Pérussone et son mari fussent déjà décédés, 5/25.XI. 1387 (AV Estavayer: Parch.XIV 459)
- Pérussone épousa, en premières noces, N.N.(Vuillelme?) des Graz (de Gradibus), d'Estavayer, le père de Girard et de Vuillelme, car ces derniers donnèrent en III.1392 (93 n.s.?) une rente de 10 livres à l'autel de Ste.Catherine en l'église S.Laurent d'Estavayer, fondé par leurs grands-parents, Nicolas et Pérussète Pontherose, parents de Pérussète leur mère (DG Annales manuscrites vol.I 6, p.28 .- PAD V 150)